ISLE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023-01 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 02/02/2023

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2022

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 03/02/2023 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte: Déliberation 2023-01. Approbation CG 2022.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20230202-2023-01-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/02/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure au 4 rue de la gare 87110 Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 17 janvier 2023.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Excusés: Mme Aline COUDERT, Mme Cécile FADAT, Mme Viviane RAFFIER.

Pouvoirs: Néant

M. Jean-Michel IGOULZAN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	-	(=)
Abstentions	-	-

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, préside la séance du Comité Syndical.

Le compte de gestion 2022, transmis par le Service de Gestion Comptable de Limoges, concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 est soumis à l'approbation avant le vote du compte administratif.

Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le compte de gestion.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le COMPTE DE GESTION 2022 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges conformément au document transmis par le Service de Gestion Comptable.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; 03-02-2023

Isle, le 03/02/2023 Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

